

## CHOIX DE L'HEBERGEMENT

**Nouveauté**, cette année le stage de déroulera au **CRJS DE BLOIS** pour vous permettre, si vous le souhaitez de rentrer chez vous le soir.

Afin d'organiser au mieux votre séjour, merci de cocher les cases où vous serez présent en fonction de la **formule d'hébergement choisie**.

	25/02	26/02	27/02	28/02	01/03	02/03
PDJ						
Déjeuner						
Diner						
Nuit						

Avez-vous déjà participé à ce stage ?

- Non, c'est la première fois  
 Oui, j'ai participé \_\_\_\_\_ fois à ce stage

**JOINDRE :**

- LE REGLEMENT DU STAGE DE 30€  
 UNE ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE<sup>1</sup>  
 LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON<sup>1</sup>

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du candidat ou du représentant légal<sup>1</sup> :

*J'autorise mon enfant à utiliser les transports en commun mis à disposition par l'UDESMA du lieu du stage au lieu du concert.*

<sup>1</sup> pour les mineurs

**REGLEMENT :**

**Les chèques sont à établir à l'ordre de l'UDESMA 41**

Nous acceptons les participations des comités d'entreprise et des mutuelles, les passeports temps libre de la CAF ainsi que les chèques vacances.

Une attestation de stage est établie sur simple demande à l'UDESMA 41.



*Union Départementale des Ecoles de  
musique et des Sociétés Musicales et  
Artistiques de Loir et Cher*



**UDESMA 41**

1 avenue de Châteaudun

BP 50050

41913 BLOIS Cedex 9

Tél/Fax : 02 54 42 65 67

udesma41@gmail.com

**www.udesma41.fr**

Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Affiliée à la Confédération Musicale de France, reconnue d'utilité publique  
Agréée jeunesse et d'éducation populaire sous le n° 41 JEP 03 27



# ORCHESTRE DEPARTEMENTAL D'HARMONIE

{ 11<sup>ème</sup> session }

Pour les musiciens à partir de 15 ans  
(3<sup>ème</sup> cycle minimum)



25  
février  
→  
02  
mars

Cohésion, échange, équilibre musical et technicité font la qualité de cet orchestre. Depuis 2003, les musiciens mettent en évidence le potentiel et les possibilités musicales en matière de formation d'harmonie en Loir et Cher.



Sous la direction de **Claude KESMAECKER**  
*Chef de la Musique de l'Air de Paris*

Assisté de **Vincent RIES**  
*Directeur de l'Harmonie de Blois*

# PROGRAMME

## FONCTIONNEMENT :

Session de 6 jours, du **lundi 25 février au samedi 2 mars 2013 à partir de 13h30**, au **CRJS de Blois en demi-pension ou pension complète**.  
Concert samedi 2 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Contres.

## RECRUTEMENT :

Elèves de Cycle 3 minimum, professeurs des écoles de musique et des sociétés musicales dans toutes les disciplines instrumentales suivantes : **Bois, Cuivres, Percussions et Contrebasses à cordes**.

## INSCRIPTIONS :

Les places dans chacune des disciplines, sont limitées afin de respecter le meilleur équilibre musical. Si vous êtes intéressé pour venir compléter et participer à l'orchestre départemental d'harmonie, veuillez nous adresser la demande d'inscription avant le **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

## TARIF :

Droit d'inscription de 30€.  
Ce prix comprend l'hébergement, les repas et le transport sur le lieu du concert.

Venez écouter un extrait du concert de l'Orchestre Départemental d'Harmonie sur notre site Internet.  
<http://www.udesma41.fr/ohd.htm>

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à découper et à retourner par courrier à :  
UDESMA 41  
1 avenue de Châteaudun  
BP 50050  
41913 BLOIS Cedex 9  
ou par e-mail : [udesma41@gmail.com](mailto:udesma41@gmail.com)

## ORCHESTRE DEPARTEMENTAL D'HARMONIE

### Merci d'écrire lisiblement

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe : M  / F

Nom du responsable légal<sup>1</sup> : .....

Adresse complète : .....

Code postal & Ville : .....

Téléphone domicile : .....

Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Instrument(s) pratiqué(s) : .....

Niveau instrumental : .....

Niveau en formation musicale : .....

### Qualité :

Elève de l'école de musique de .....

Enseignant dans l'école de musique de .....

Musicien dans l'orchestre de .....

Pour finaliser votre inscription, tournez la page

<sup>1</sup> pour les mineurs